



AXA
Prévention

L'électro-hypersensibilité, qu'est-ce que c'est ?

Les personnes atteintes d'"électro-hypersensibilité" (EHS, parfois appelée "syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques", SICEM) souffrent de symptômes divers lorsqu'elles sont exposées aux radiofréquences générées par les dispositifs de téléphonie mobile (téléphones, antennes-relais), les fours à micro-ondes, les appareils émettant des ondes Wi-Fi, etc.

Ces symptômes sont des sensations de chaleur ou de picotement, des douleurs, des troubles digestifs, de la fatigue, des insomnies, des vertiges, des troubles de la concentration, etc. Selon les associations qui représentent les personnes souffrant d'EHS, ils affecteraient plusieurs dizaines de milliers de personnes en France. Les tentatives effectuées pour tenter de se protéger des radiofréquences (déménagement dans des zones de montagne, installation de dispositifs dits "anti-ondes", isolement, etc.) ont des conséquences sociales lourdes.

L'électro-hypersensibilité, une réalité ?

Si le syndrome d'électro-hypersensibilité et les souffrances qui y sont rattachées sont reconnus (y compris par l'Organisation mondiale de la santé depuis 2005), leur causalité n'a jamais été démontrée.

En particulier, si de nombreuses études ont été menées, aucune n'a pu mettre en évidence la capacité des patients à percevoir la présence ou l'absence de radiofréquences dans leur environnement. En 2013, une analyse de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a conclu à l'absence d'effets avérés des radiofréquences sur la santé, à l'exception éventuelle d'un usage intensif des téléphones mobiles (plus d'une demi-heure par jour, toujours du même côté de la tête).

Les conséquences de l'électro-hypersensibilité

Les personnes qui souffrent d'EHS doivent adapter leur environnement à leur sensibilité. Certaines personnes font le choix d'aller vivre dans des "zones blanches" où le téléphone mobile ne passe pas. D'autres limitent leur exposition aux radiofréquences en évitant de s'équiper avec les dispositifs qui émettent ces ondes, en isolant les murs de leur habitation avec des feuilles d'aluminium ou en vivant le plus loin possible d'une antenne-relais.

Parce que cette hypersensibilité varie d'une personne à l'autre, certaines d'entre elles restent capables de disposer d'un téléphone mobile pour peu qu'elles se limitent à envoyer des SMS.

Dans le contexte d'une absence de causalité identifiée, les associations de personnes électro-hypersensibles se battent pour obtenir une reconnaissance de leur handicap et de ses conséquences sur leur qualité de vie.

Une reconnaissance du handicap lié à l'EHS depuis 2015

En avril 2014, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Essonne a, pour la première fois, accepté d'accorder des aides financières à une personne électro-hypersensible afin qu'elle puisse équiper son logement de dispositifs dits "anti-ondes".

En 2015, reconnaissant pour la première fois une invalidité égale à 85% à une patiente souffrant d'électro-hypersensibilité, et en lui accordant de ce fait une Allocation adulte handicapé (AAH) pour trois années renouvelables, le Tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse a reconnu la réalité du handicap des personnes souffrant d'EHS, tout en admettant l'absence de lien de causalité reconnu entre le handicap et l'exposition aux ondes.

Cette décision soulève la question de la façon dont la collectivité doit prendre en charge un handicap dont la causalité n'a pas été démontrée et, plus largement, la question de la nature même d'un handicap créé par l'environnement.

Les propositions des associations de patients pour améliorer la situation

Les associations de défense des droits des personnes atteintes d'EHS, dont "Une terre pour les EHS" ou "Robins des toits", proposent que la puissance des émissions des antennes-relais soient abaissées à 0.6 V (les puissances actuelles peuvent atteindre 60 V). Elles souhaitent également la création de davantage de zones blanches, en particulier dans les hôpitaux.